

Contribution à l'histoire de Georges d'Autriche prince-évêque de Liège (1544-1557)

Léon-E. Halkin

Citer ce document / Cite this document :

Halkin Léon-E. Contribution à l'histoire de Georges d'Autriche prince-évêque de Liège (1544-1557). In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 15, fasc. 3-4, 1936. pp. 951-979;

doi : <https://doi.org/10.3406/rbph.1936.1195>

https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1936_num_15_3_1195

Fichier pdf généré le 24/11/2021

CONTRIBUTION A
L'HISTOIRE DE GEORGES D'AUTRICHE
PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÈGE

(1544-1557)

Né à Gand en 1505, Georges d'Autriche était un des nombreux bâtards de l'empereur Maximilien I^{er} (1). Après qu'il eut partagé, aux Pays-Bas, les leçons et les jeux des futurs empereurs, ses neveux Charles et Ferdinand, don Georges avait été envoyé en Espagne où il prit l'habit clérical (2). Lorsqu'il atteignit sa seizième année, il fut question d'en faire un évêque (3), mais il demeura, quelques années encore, aux études à Alcalá (4).

Ferdinand d'Autriche, qui semble s'être particulièrement intéressé à lui, écrivait à Charles-Quint, le 14 mars 1525 : « la bonne, louable et honneste vie que entens estre en George, bastard d'Austrice, me meut à vous escripre en sa faveur et supplier, ayant mesmement regard à la proximité dont il nous attient et à la bonne amour et affection que la nation de par delà a en lui, tant à cause de ses bonnes vertuz et condicions, comme aussi qu'il est si près de nostre sang, qu'il vous plaise

(1) CHAPEVILLE, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. III, p. 383, Liège, 1616. — BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHERBOURG, ms. 132. — M. HERRGOTT, *Taphographia principum Austriae...*, t. IV, 1^{re} partie, p. 291, Vienne, 1772.

(2) A. RODRIGUEZ-VILLA, *El emperador Carlos V y su corte*, dans le *Boletín de la real Academia de la historia*, t. XLIII, p. 74, Madrid, 1903.

(3) W. BAUER, *Die Korrespondenz Ferdinands I.*, t. I, p. 337, Vienne, 1912.

(4) BAUER, *o. c.*, t. I, p. 105.

l'avoir en vostre meilleur souvenance et recommandacion, en le pourvoyant de quelque bonne dignité par delà, mesme de l'éveschié de Borgos que j'entend estre présentement vacquante. Et pour ce, monseigneur, que suis averti, vostre majesté pour estudier le droit avoir fait absenté de vostre court, me semble soubz vostre bonne correction qu'il n'y auroit point de mal qu'il fust rière vous, actendu que aussi bien pourra-il illec estudier que ailleurs. Et, avec ce, pourroit prendre plus ample congnoissance des grans seigneurs de par delà et mieulx soi informer et stiller de voz affaires, affin que, avec la prudence qu'est desià grandement apparente en sa personne et les biens qu'il vous plairoit lui faire, vous puist tant mieulx servir en ce qu'il vous plairoit lui commander... » (1).

Georges d'Autriche n'avait pas encore renoncé au monde. Comme il n'était pas entré dans les ordres, il pouvait servir les desseins politiques de son neveu ailleurs que sur un trône épiscopal. Clément VII lui aurait peut-être accordé la main de sa nièce, une Médicis (2), et il proposait Georges d'Autriche pour l'importante succession du duc de Milan (3).

Sur ces entrefaites, Sébastien Sprenger, évêque de Brixen, que les Italiens appellent aujourd'hui Bressanone, dans le Tyrol, mourut le 3 octobre 1525. Aussitôt Ferdinand s'entremitt avec zèle en faveur de Georges d'Autriche. Le 21 du même mois, les chanoines de Brixen postulèrent Georges en qualité d'évêque, malgré la double irrégularité de la naissance et de l'âge (4).

A son frère, qui lui en avait annoncé la nouvelle, Charles-Quint répondit : « Ai eu pleisir de l'élection de don Georges à l'évesché de Brixenne, sur laquelle évesché ai fait faire les

(1) BAUER, *o. c.*, t. I, p. 245, 273.

(2) P. DE GAYANGOS, *Calendar of letters, despatches and State papers relating to the negotiations between England and Spain*, t. IV, 1^{re} partie, p. 704, Londres, 1890.

(3) DE GAYANGOS, *o. c.*, t. III, 1^{re} p., p. 325, 912.

(4) BAUER, *o. c.*, t. I, p. 337. — SINNACHER, *Beiträge zur Geschichte der bischöftlichen Kirch Säben und Brixen in Tyrol*, t. VII, p. 245 sv., Brixen, 1830.

despêches » (1). Clément VII accorda, le 9 avril 1526, les dispenses nécessaires (2).

Le jeune évêque quitta l'Espagne pour le Tyrol, mais il résida très peu à Brixen, au grand mécontentement de ses diocésains. S'il sévit contre les anabaptistes, il ne put s'adonner à l'œuvre urgente du relèvement moral de son clergé, ni trouver le temps de recevoir les ordres. Notons cependant qu'il présida, le 28 août 1528, un important synode, et que, en ce temps où la révolution religieuse déchirait l'Allemagne, les nonces des papes se plurent à reconnaître son orthodoxie (3).

Georges d'Autriche, qui avait accompagné au moins deux fois Charles-Quint en Italie, conduisit aux Pays-Bas la nouvelle gouvernante, sa nièce, la reine Marie de Hongrie (4). C'était en 1531. L'adroite princesse s'intéressa à l'évêque, que désormais nous retrouverons souvent à Bruxelles. En 1534, elle lui confiait une mission diplomatique à Hambourg et au Danemark (5). Le succès de cette ambassade et les nombreuses preuves du dévouement de l'évêque avaient poussé l'empereur et la gouvernante à se l'attacher davantage. Il fut de nouveau question de lui comme coadjuteur du cardinal-archevêque de Salzbourg (6), puis comme évêque d'Utrecht (7),

(1) BAUER, *o. c.*, t. I, p. 356.

(2) Sur les dispenses « ad sacra », voir R. GÉNESTAL, *Histoire de la légitimation des enfants naturels en droit canonique*, p. 48, Paris, 1905.

(3) SINNACHER, *o. c.*, t. VII, p. 249 sv. — P. F. X. DE RAM, *Documents relatifs à la nonciature de Pierre Vorstius*, dans le BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 3^e s., t. VI, p. 270, 276, Bruxelles, 1864.

(4) DE GAYANGOS, *o. c.*, t. IV, 1^{re} p., p. 472 ; t. IV, 2^e p., p. 84. — *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. VIII, p. 37.

(5) DE GAYANGOS, *o. c.*, t. V, 1^{re} p., p. 104. — HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. VI, p. 56. — PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, p. 109 sv. — Documents inédits sur le rôle de Georges d'Autriche, signalés par K. BRANDI, *Berichte und Studien zur Geschichte Karls V.*, dans les NACHRICHTEN VON DER GESELLSCHAFT DER WISSENSCHAFTEN ZU GÖTTINGEN., PHIL. HIST. KLASSE, 1931, p. 256.

(6) En 1526 ; cfr BAUER, *o. c.*, t. I, p. 420, 467. — RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 329.

(7) En 1527 ; cfr DE MARNEFFE, *La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVI^e siècle*, t. I, p. 87, Liège, 1887.

de Saragosse ⁽¹⁾, enfin de Constance ⁽²⁾.

Les mêmes causes qui rapprochaient Georges d'Autriche de la maison de Habsbourg contribuaient à le détourner des fidèles de son diocèse. L'évêque, qui jadis, dans un moment de mauvaise humeur, s'était plaint à l'empereur de n'être pas traité mieux qu'un « marmiton », veillait à ne pas se laisser oublier dans les montagnes du Tyrol ⁽³⁾.

Lorsque le prince-évêque de Liège Érard de la Marck mourut, le 16 février 1538, deux évêchés devinrent vacants dans les États de Charles-Quint, celui de Liège et celui de Valence. Il est vrai que Corneille de Berghes avait été désigné comme coadjuteur de l'évêché de Liège, mais il n'avait accepté cette charge que pour un an ⁽⁴⁾. Georges d'Autriche est cité dès le 4 mars au nombre des candidats à la succession liégeoise du cardinal de la Marck ⁽⁵⁾. Toutefois, les hasards de la politique l'éloigneront durant six années du trône de Liège pour lui réserver tout d'abord la succession espagnole d'Érard : l'empereur désigna Georges d'Autriche pour l'archevêché de Valence. Il lui imposait de renoncer au siège de Brixen et de recevoir la prêtrise et le sacre. Les bulles du nouvel archevêque sont datées du 29 novembre 1538, et sa joyeuse entrée à Valence eut lieu le 12 janvier de l'année suivante ⁽⁶⁾.

Il semble que Georges d'Autriche se soit attaché à son nouveau diocèse et que, enfin sacré évêque, il ait accepté résolument toutes les responsabilités de son office. A Liège, les

(1) En 1529 ; cfr DE GAYANGOS, *o. c.*, t. IV, 1^{ère} p., p. 332.

(2) En 1533 ; cfr VAN GULIK et EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. III, p. 155, Munster, 1910.

(3) DE GAYANGOS *o. c.*, t. III, 2^e p., p. 817. — Il n'y a aucune raison de croire que Georges fut pleuré par ses diocésains de Brixen lorsqu'il les quitta, quoi qu'en dise un apologiste éloquent ; cfr DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 445.

(4) Je me permets de renvoyer le lecteur à mon article : *L'élection du prince-évêque de Liège Corneille de Berghes*, dans la CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE DU PAYS DE LIÈGE (sous presse), Liège, 1936.

(5) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 11 sv.

(6) VAN GULIK et EUBEL, *o. c.*, t. III, p. 346. — DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 22, 39.

perpétuelles hésitations de Corneille de Berghes et la difficulté de trouver un coadjuteur agréable à la fois à l'empereur, à la régente, à l'évêque et au Chapitre ramenèrent l'attention sur l'archevêque que Marie de Hongrie eût été heureuse de voir régner non loin d'elle.

Le 2 novembre 1540, Paul III conférait à Georges d'Autriche un canonicat de la cathédrale de Liège ; désormais le Habsbourg, après la réception à sa prébende, devenait éligible ⁽¹⁾. L'honneur de posséder un évêque dans la famille impériale ne pouvait faire illusion aux chanoines électeurs qui tenaient avant tout à la liberté de leurs suffrages ; mais Charles-Quint insista tellement auprès du Chapitre que toute résistance fut vaine.

On devine cependant les obstacles que rencontra la candidature de Georges d'Autriche par cette lettre de Charles-Quint à Corneille de Berghes : « Mon cousin, j'ay entendu de mon aumosnier Bersacques ⁽²⁾ les excuses que luy avés faictes, de conduyre et effectuer par vous-mesmes vostre coadjutorie de Lyége en faveur de monsieur de Valence, pour les raisons qu'il m'a amplement déclarées. Toutefois, icelles nonobstantes, m'a semblé qu'il n'y a moyen milleur pour parvenir à l'achèvement de l'affaire, que par interposition de vostre bonne adresse et présence en Lyége, considéré que cognoissés les personaiges qui à ce se doibvent persuader et enhorter, et que vers iceulx avez milleure occasion de communiquer que nul autre. Qui est cause que j'envoye présentement le chancelier de mon ordre, pour vous requérir très instamment, et sur tout les services que me désirés faire, que, toutes excuses postposées, vous voeullyés transporter au dict Lyége, et illecq, par toutes les milleures persuasions que porrés adviser, induyre voz amis et ceulx que cognoissés avoir crédit en la matière, à condescendre à mon désir, considéré que la chose ne se faict, selon que vous ay autrefois déclaré, synon à toute bonne fin et pour la tranquillité, respos et quiétude de la ré-

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Réceptions de la cathédrale*, vol. 69, f^o 272 v^o.

(2) Claude de Bersacques.

publicque d'ung costé et d'autre. Sy vous pryé, et requiers de rechief que, selon que j'ay en vous mon entière confidence et que avés donné espoir au dict chancelier, vous veulliés de vostre part et en vostre personne, de telle sorte conduyre l'affaire, que bonne yssue, conforme à mon.intention, s'en puist ensuyvir. En quoy me ferés service très agréable, que auray de tant plus agréable que l'affaire est de grande importance et difficulté, et que l'ay de plus à cœur » (1).

Corneille, malgré tout, malgré lui peut-être, s'éternisait à Liège. Le chancelier de la Toison d'Or, Philippe Nigri, que l'empereur lui envoyait, eut fort à faire. L'évêque objecta « les difficultés qui se retrouvoyent à faire coadjuteur du dict Lyége monsieur le révérendissime de Valence, pour non estre légitime, n'estre chanoyne de l'Église de Lyége et estre maladieux ou impotent. Dont la dicte Église et le pays n'estoyent apparens povoir tirer service ne asistence. Et que par tant avoit faict ses excuses de s'en mesler, craindant d'esmouvoir le peuple et ledict pays, bien estoit content, pour complaire à l'empereur que de la part de sa dicte maiesté la pratique s'en fist, et l'on s'apercheveroit des difficultés avantdictes ». Les chanoines, à leur tour, joignirent leurs doléances à celles du prince. « A quoy, écrivait Nigri à Marie de Hongrie, luy fiz response que les dictes difficultés cessoient, et que s'il se vouloit employer et ses amys à complaire à l'empereur, la matière auroit bon succez, d'autant que pour l'heure le dict sieur de Valence estoie chanoyne dudict Lyége par la résignation de Gays. Dont avoyt les bulles sur moy. Ne restoit que prendre la possession réele. Ce que venoye conduire, par charge de sa majesté et la vostre. En quoy ne pensoye avoir obstacle, attendue la très ample dérogaion aux statuz de ladicte Église, contraires à la réception des illégitimes. Pardessus ce que avyons nouvelles certaines d'Espagne de la convalescence dudict sieur de Valence. Par quoy le requéroye, de la part de voz deux maiestés, que pour parvenir à la dicte possession, et avoir le consentement de la dicte coadjutorie, il me volsist assister, selon la confidence et promesse qu'il m'en fist, luy estant dernièrement logié

(1) 16 décembre 1540 ; cfr DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 99, 439, n. 1.

près de Bruxelles » (1). Corneille de Berghes ne se rendit pas à ces bonnes raisons avant d'avoir été semoncé à Namur par son suzerain (2).

Enfin, le 31 décembre 1540, Georges d'Autriche fut admis à sa prébende canoniale (3), et, le 3 janvier suivant, il était élu coadjuteur par le Chapitre cathédral, résigné sinon convaincu (4). Ses bulles sont datées du 23 février 1541 (5).

Le nouveau coadjuteur se hâta de quitter son évêché espagnol, où saint Thomas de Villeneuve allait bientôt le remplacer et le faire oublier (6). De son séjour à Valence, Georges conserva quelques amitiés (7) et une pension annuelle de 3000 ducats (8). A Liège, Corneille de Berghes se préparait à abandonner l'épiscopat (9). Il pensait pouvoir retrouver une exi-

(1) 23 décembre 1540 ; cfr DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 439.

(2) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 110, 445.

(3) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 447, 448.

(4) ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Conclusions capitulaires*, vol. 113 bis, f° 92. — DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 458, 459.

(5) ARCHIVES VATICANES, *Reg. Later.* 1730, f°s 76-80.

(6) Néanmoins, les bulles de saint Thomas de Villeneuve sont datées du 10 octobre 1544, et Georges d'Autriche conserva jusqu'en 1544 le titre d'archevêque de Valence ; cfr VAN GULIK et FUBEL, *o. c.*, t. III, p. 346.

(7) L'humaniste Pierre-Jean Olivier, de Valence, demeura quelque temps à Liège avec Georges d'Autriche ; cfr H. DE VOCHT, *Literae virorum eruditorum ad Franciscum Craneveldium* (1522-1528), p. 222, Louvain, 1928. — P. KALKOFF, *Aleander gegen Luther*, p. 154, Leipzig, 1908. — Un clerc de Tolède, Didacus de Saint-Jacques, est cité comme chapelain de Saint-Lambert, le 1^{er} février 1544 ; cfr *Conclusions capitulaires*, vol. 113 bis, f° 173. — Daniel Mauch fut secrétaire de Georges d'Autriche jusqu'en 1542 ; son successeur Rudger Verlerius avait été en Espagne vers 1539. — Le 23 février 1550, Juan Gomez, d'Ocanô, obtenait à Liège un octroi pour la fabrication des gants : il avait peut-être suivi Georges d'Autriche d'Espagne à Liège ; cfr P. HARSIN, *Études sur l'histoire économique de la principauté de Liège...*, dans le BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, t. LII, p. 68, n. 1, Liège, 1928.

(8) ARCHIVES VATICANES, *Reg. Vatic.* 1635, f° 147. — *Conclusions capitulaires*, vol. 113bis, f° 200v°. — *Conseil privé. Dépêches*, vol. 3, f° 111. — DE MARNEFFE, *o. c.*, t. III, p. 18.

(9) J. LYNNA, *De gesta van de Luiksche prins-bisschoppen Erard van der Marck, Cornelis van Bergen en Joris van Oostenrijk*, dans les BIJDRAGEN TOT DE GESCHIEDENIS, t. XVI, p. 213, Anvers, 1924-1925.

stence libre et confortable, lorsqu'une nouvelle inattendue bouleversa ses projets et mit en émoi le monde diplomatique : Georges d'Autriche avait été fait prisonnier sur les ordres du roi de France (1).

César Frégose et Antoine de Rincon venaient d'être envoyés par François I^{er}, l'un à Venise, l'autre à Constantinople. Les deux ambassadeurs du roi avaient été massacrés par des soldats de l'armée impériale, le 3 juillet 1541, pendant qu'ils naviguaient paisiblement sur le Pô. Ce double assassinat politique fut commis peut-être sans l'aveu de Charles-Quint, mais dans le dessein évident de le servir en s'emparant des instructions des deux victimes. Aussitôt François I^{er}, usant de représailles, ordonnait à son gouverneur en Dauphiné de se saisir de Georges d'Autriche qui traversait alors le midi de la France (2).

L'infortuné coadjuteur avait quitté Valence dans les premiers jours de juillet, avant qu'il ne lui fût possible de connaître la mort des ambassadeurs français, que François I^{er} lui-même croyait prisonniers à Crémone. D'ailleurs, eût-il su leur triste fin qu'il n'eût sans doute pas craint de franchir la frontière. Il voyageait à cheval, suivi de quelques gentilshommes et des gens de sa maison. Son secrétaire, l'humaniste Daniel Mauch, qu'il s'était attaché à Brixen, l'accompagnait (3). Il entra en France à Cerbère, puis il poursuivit son itinéraire par Perpignan, Montpellier, Avignon et Vienne. Au moment où Georges s'apprêtait à franchir le Rhône, à l'entrée de Lyon, un archer, muni d'une consigne secrète, l'invita à se rendre au corps de garde de la porte de la ville, à l'extrémité du pont. Le prélat obéit ; il s'avança seul, pendant que, derrière lui, une barrière fermait le passage à sa suite. Ce fut en vain qu'il exhiba les titres de sa dignité. Mieux il démontrait son identité, plus il prouvait à ses geoliers qu'ils avaient, sans coup

(1) LYNA, *o. c.*, p. 214. — DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 134.

(2) J. LEDEUIL D'ENQUIN, *Captivité en France de Georges d'Autriche, grand-oncle de Charles-Quint (1541-1543)*, dans la REVUE HISTORIQUE, t. CXXXV, p. 248-256, Paris, 1920.

(3) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 115, 131.

férir, fait une bonne prise. Les gentilshommes espagnols consternés s'enfuirent à Avignon pour demander du secours au légat pontifical (1).

Georges d'Autriche, que quelques uns des siens avaient rejoint dans sa captivité, demanda les motifs de son arrestation. Le lieutenant de la ville, Jean de Sala, lui répondit qu'il avait agi sur l'ordre du roi et que son prisonnier ne serait délivré qu'après l'élargissement de Frégose et de Rincon.

Lorsque le sort de ces derniers fut mieux connu à la cour française, la captivité du prince, victime d'une cruelle politique de représailles, se fit plus pesante encore. Tout d'abord, il fut enfermé dans la prison d'État de Pierre-Scize, puis au château de Semur, ensuite à celui de Loches, enfin dans le donjon de Château-Gaillard.

L'archevêque de Valence, écrivait un ambassadeur du roi d'Angleterre, « est tenu plus strictement qu'il ne l'a jamais été. On dit qu'on le transporte d'endroit en endroit jusqu'à ce qu'enfin on l'expédie dans l'autre monde » (2). Ces prévisions sinistres ne se réalisèrent pas, mais Georges d'Autriche connut la prison, à Cherbourg cette fois, pendant plus d'une année.

Charles-Quint, Marie de Hongrie et le pape Paul III unirent leurs efforts pour obtenir la libération du coadjuteur (3). Le nonce Jérôme Dandino écrivait, de Lyon, au tout-puissant cardinal Farnèse, le 28 septembre 1541, que François I^e se proclamait plus satisfait d'avoir Georges d'Autriche en sa possession plutôt que le roi des Romains ou la reine Marie, car, ajoutait ce souverain avisé, « la prise est d'importance pour contrecarrer les desseins de Charles-Quint sur Liège » (4). La pape ne se tint pas pour battu et, pendant que François

(1) Certains furent faits prisonniers par force, à Avignon même, sur les ordres du roi ; cfr LEDEUIL D'ENQUIN, *o. c.*, p. 251, n. 2.

(2) Cité par LEDEUIL D'ENQUIN, *o. c.*, p. 254. — Même son de cloche dans DE GAYANGOS, *o. c.*, t. VI, 1^{re} partie, p. 405.

(3) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 131 sv. — Voir une lettre du cardinal Farnèse, le 8 septembre 1541, publiée partiellement par S. EHSSES, *Concilium Tridentinum.*, t. IV, p. 208, n. 1, Fribourg-en-Brisgau, 1904.

(4) EHSSES, *o. c.*, t. IV, p. 207.

I^{er} profitait de la situation pour encourager les ambitions de Guillaume de la Marck, candidat à la succession de son oncle le cardinal de Liège (1), il s'entremet énergiquement en faveur du prisonnier (2). Il offrit son arbitrage et imagina même de garder Georges d'Autriche dans ses États jusqu'à ce que François I^{er} se fût déclaré satisfait (3). Le roi refusa avec obstination ; tout ce qu'il accorda, ce fut la mise en liberté des sujets de Charles-Quint, le prélat excepté (4). Paul III revint à la charge, invoquant un argument nouveau : Georges d'Autriche n'était pas sujet de l'empereur mais du pape (5). On devine le peu de succès d'une telle démarche.

A Liège, Corneille de Berghes s'impatientait et voulait qu'on le débarrassât à tout prix du fardeau épiscopal. Charles-Quint en écrivait en ces termes à Marie de Hongrie : « ... j'ay pensé que, puisque l'on peult congnoistre clèrement que la détention de monsieur de Valence n'est seulement à l'occasion du cas advenu à César Frégose et Rincon, mais principalement pour le fait de la coadjutorie de Liège, et par ce moyen troubler le pays du dict Liège, et qu'il n'y a apparence qu'il soit jamais, du moins de longtemps, mis en liberté, et considéré la continuelle instance que fait le à présent évesque du dict Liège d'avoir ung coadjuteur et d'estre déchargé de la dicte évesché, qu'il seroit bon que luy feissies tenir propoz et solliciter de faire ung autre coadjuteur, et que regardissies lequel en ce cas l'on luy devroit mectre en avant, pour après solliciter l'élection envers le Chapitre. Et en ce dict cas aussi faudroit regarder comment l'on pourroit obtenir la renonciation et consentement du dict sieur de Valence » (6).

De son côté, la gouvernante des Pays-Bas s'occupait activement de cette nouvelle complication de la coadjutorerie liégeoise. Ses craintes étaient augmentées par la situation

(1) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 151, n. 1, 163, 164, 202, n. 1.

(2) DE GAYANGOS, *o. c.*, t. VI, 1^{re} partie, p. 388.

(3) DE GAYANGOS, *o. c.*, t. VI, 1^{re} partie, p. 370.

(4) DE GAYANGOS, *o. c.*, t. VI, 1^{re} partie, p. 369.

(5) EHSSES, *o. c.*, t. IV, p. 208, n. 1.

(6) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 163.

spéciale de Corneille de Berghes. En effet, celui-ci avait été dispensé de recevoir les ordres pour une année seulement, et le renouvellement de cette dispense annuelle était chaque fois plus difficile. Marie de Hongrie pensait que, si Corneille de Berghes n'obtenait plus la prorogation de sa dispense, François I^{er} en profiterait pour « soubz cette couleur, prétendre privacion du dict sieur de Liège et contraindre le dict sieur de Valence à résigner son droit du dict évesché de Liège à tel qu'il voudra, et par ce moyen occuper le pays de Liège » (1).

Pour parer à ces dangers, il fallait choisir, d'accord avec le prince-évêque et le Chapitre, un nouveau coadjuteur, puis accorder à Georges d'Autriche une compensation honorable. Les difficultés étaient grandes. Marie de Hongrie ne se les dissimulait pas lorsqu'elle écrivait à l'empereur, le 23 février 1542 : « ... en discourrant pour troever personaige, que on pouroit dénommer au dict Liège pour coadjutoeur, je me troeve perplexe pour les qualités y requises, car, en premier lieu, il doibt estre affectionné au service de vostre maiesté, et tel dont on puist estre assureé pour respect des pays de par dechà, agréable au dict sieur de Liège et ceulx de son Chapitre, lesquels, comme je entends, n'accepteront jamais personaige, s'il n'est de maison dont il puist avoir faveur. Vostre maiesté cognoist tous ceulx de par dechà et n'est besoing les dénommer, sinon pour advertir à icelle de ce que j'ay peu entendre. De monsieur d'Utrecht (2), vostre maiesté a peu cognoistre comme il n'est en fason quelconques agréable au Chapitre, comme aussy je crains ne seroit monsieur de Cambray (3), à cause qu'il est en question avecq son Chapitre, ne aussy monsieur de Tournay (4), veu qu'il est religieux. Aulcuns pensent que le dict sieur de Liège auroit affection au filz de feu le sieur de Bergues (5). mais il est trop josne, et n'a pas plus de

(1) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 164.

(2) Georges d'Egmont, doyen.

(3) Robert de Croy.

(4) Charles de Croy.

(5) Robert de Berghes, qui sera choisi en qualité de coadjuteur de Georges d'Autriche et lui succèdera en 1557.

XIJ ou XIII ans au plus. Le conte de Reynebourg a ung fils chanoine de Liège (1), y résident, assez de bonne qualité, comme l'on dit, mais le père est si difficile que je ne sçay, s'il estoit de telle qualité, se on sçauroit se assurer de luy, avecq ce que je crains le Chapitre de Liège n'y voudroit entendre » (2).

Tous ces candidats, auxquels il faut encore ajouter Adolphe et Antoine de Schauembourg, ne satisfaisaient pas la régente qui patronnait ouvertement Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras et futur cardinal-archevêque de Malines. Ce dernier lui-même ne réunissait pas à ses yeux des chances très nombreuses, car il était d'une famille si modeste que le Chapitre de Liège pouvait se montrer rétif à sa présentation. En désespoir de cause, Marie suggérait que le parti le plus habile était encore de poursuivre, en même temps et avec insistance, la prorogation de la dispense de Corneille de Berghes et la libération de Georges d'Autriche (3).

Charles-Quint souhaitait qu'à défaut de Georges d'Autriche Granvelle fût nommé. Il envisageait même de lui obtenir le cardinalat afin de vaincre les résistances des chanoines de Saint-Lambert (4). La conjuration des la Marck et les tractations du duc de Clèves interrompirent les pourparlers. Aux États de juin 1542, Guillaume de la Marck osa rappeler qu'il avait jadis été agréé en qualité de coadjuteur par Érard de la Marck et par Charles-Quint (5).

Lorsque la situation politique redevint plus calme, Corneille de Berghes avait obtenu la dispense nécessaire. Il ne fut plus question d'une nouvelle coadjutorerie. Pour hâter la mise en liberté de Georges d'Autriche, l'empereur eut recours aux bons offices d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, la favorite de François I^{er} (6). De son côté, Paul III était inter-

(1) Gaspard ou Herman de Rennebourg.

(2) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 166.

(3) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 167. — Marie de Hongrie demanda elle-même au pape la prorogation, le 21 mai 1542 ; cfr *o. c.*, p. 184.

(4) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 169, 170, 177, 183, 275.

(5) LYNA, *o. c.*, p. 215.

(6) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 168, 169, 171, 203 ; t. III, p. 223. —

venu de nouveau auprès du roi de France (1). Ce dernier, à court d'argent, consentit enfin, au prix d'une forte rançon, à relâcher Georges d'Autriche (2).

Le 2 mai 1543, le malheureux archevêque était à Bruxelles, après avoir « été détenu prisonnier l'espace de vingt et deux mois, en grande povreté, grosse peine et misère » (3). Le 18 mai, il demandait au pape l'expédition gracieuse de ses bulles (4). Désormais, il pouvait prétendre sans contestation possible, et sans risque, au gouvernement de la principauté et du diocèse de Liège.

Une année cependant devait encore s'écouler avant l'inauguration du nouveau règne. Elle fut occupée tout entière par les tergiversations de Corneille de Berghes.

Au début, la situation paraissait devoir s'éclaircir rapidement et aisément. Corneille avait rencontré Georges d'Autriche à Bruxelles le 21 mai (5). Le Chapitre cathédral avait entendu la lecture des bulles de coadjutorerie le 11 juin (6). Gilles de Blocquerie et Arnould de Bocholtz, archidiaques de Hainaut et d'Ardenne, reçurent peu après le serment du coadjuteur (7). Enfin, Georges d'Autriche en personne venait à Liège, pour la première fois, le 30 août (8).

Corneille de Berghes semble alors avoir reculé devant la résignation dont il parlait depuis tant d'années. Il trouvait tout-à-coup des prétextes pour ne pas faire le geste qui lui avait paru jusque-là si urgent et si facile. D'ailleurs, il venait

K. LANZ, *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V.*, t. I, p. 354, Stuttgart, 1845.

(1) EHSES, *o. c.*, t. IV, p. 242, 243, 298, 316.

(2) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD A LILLE, *Chambre des comptes* (1544), B, 2442, f° 601v°. — LEDEUIL D'ENQUIN, *o. c.*, p. 256.

(3) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 297.

(4) EHSES, *o. c.*, t. IV, p. 242, n. 4.

(5) LYNA, *o. c.*, p. 218.

(6) *Conclusions capitulaires*, vol. 114, f° 20.

(7) *Conclusions capitulaires*, vol. 114, f° 20. — CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 349.

(8) LYNA, *o. c.*, p. 218.

d'obtenir une nouvelle dispense des ordres et pouvait remettre sa décision à plus tard (1).

Georges d'Autriche se contenta des fonctions d'administrateur de la principauté (2). Dans les premiers jours de 1544, les deux prélats arrêtèrent, en présence de Marie de Hongrie, les conditions de la cession de l'évêché (3). Il fut convenu que Georges d'Autriche prendrait possession du titre épiscopal de Liège le 24 juin, date à laquelle expirait la dispense de Corneille de Berghes. Celui-ci obtenait du coadjuteur, en compensation des droits dont il lui faisait abandon, une somme de 60000 florins (4).

Bientôt, Georges était de retour à Liège, où Charles-Quint lui réservait un rôle dès avant sa réception officielle (5). Discrètement, il s'enquérât de la mise en défense du pays (6), demandait au Chapitre de nommer une commission pour régler les affaires courantes au nom du prince-évêque, toujours absent (7), et s'installait à Dinant, afin d'y « avancer les ouvrages et fortification » (8). Le 6 mai, il était à Curange où il rencontra Corneille de Berghes (9).

Enfin, le 24 juin 1544, la coadjutorerie prit fin et Georges d'Autriche fut mis en possession de l'évêché de Liège (10). Le Chapitre cathédral, en considération des dommages subis

(1) 11 juin 1543 ; cfr ARCHIVES VATICANES, *Arm.* 41, vol. 27, f° 191.

(2) 15 octobre 1543 ; cfr *Conclusions capitulaires*, vol. 114, f° 27. — S. BORMANS, *Répertoire des Conclusions capitulaires...*, dans les ANALECTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA BELGIQUE, t. VI, p. 244.

(3) 2 janvier 1544 ; cfr DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 390.

(4) *Ibidem*.

(5) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 398, 400.

(6) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 401 sv.

(7) *Conclusions capitulaires*, vol. 114, f° 48.

(8) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 408, 413, 417. — *Conclusions capitulaires*, vol. 114, f° 46. — BORMANS *o. c.*, p. 247, 248. — BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, *ms.* 1972, f° 260.

(9) LUNA, *o. c.*, p. 219, 220. — Le 27 mai, à Averbode, Corneille de Berghes reçut de Georges d'Autriche 6000 florins d'or ; *ibidem*.

(10) Sur les difficultés de la dernière heure, voir DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 421.

par son nouveau prince au cours de sa captivité, lui fit grâce de ses droits de réception (1).

La joyeuse^f entrée eut lieu le 17 août dans la capitale de la principauté, avec la solennité accoutumée, l'évêque « ayant avecques luy belle compaignie, grande et honorable de ducqs, contes, marquis, chevaliers et aultres grands nobles personnaiges » (2). Le lendemain, les États du pays se réunirent en assemblée plénière et votèrent au profit de Georges d'Autriche un « donatif » de 6000 écus pour six ans. Une partie de cette somme était destinée à payer la rançon du prince (3), qui avait dû solliciter un emprunt de son Chapitre (4).

Les fastes de la joyeuse entrée se répétèrent dans les villes où le prince fut reçu avec honneur. Il était à Maestricht le 14 septembre (5), à Maeseyck et à Stockheim le 17 (6), à Brée le 18 (7), à Hasselt le 21 (8), à Saint-Trond le 22 (9), à Huy le 23 (10), à Dinant le 25 (11) et à Tongres le 30 septembre (12). En-

(1) *Conclusions capitulaires*, vol. 113 bis, f° 183 ; vol. 114, f° 53 ; vol. 114 bis, f° 7. — DE MARNEFFE, *o. c.*, t. III, p. 8.

(2) On consultera BALAU et FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. II, p. 415. — DE MARNEFFE, *o. c.*, t. III, p. 99, 100. — LYNA, *o. c.*, p. 221. — CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 351. — BORMANS, *o. c.*, p. 361.

(3) CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 351. — DARIS, *o. c.*, p. 145. — Nouveau donatif, pour six ans, aux États de 1550 ; cfr DARIS, *o. c.*, p. 155.

(4) BORMANS, *o. c.*, p. 369.

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE MAESTRICHT, *Raadsverdragen* (1544), f° 356v°.

(6) LYNA, *De gesta...*, p. 222.

(7) *Ibidem*.

(8) *Ibidem*.

(9) *Ibidem*.

(10) SCHOOLMEESTERS, *Les statuts donnés par Jean d'Arkel au Chapitre de la collégiale de Huy...*, dans les ANALECTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA BELGIQUE, t. XXXIII, p. 451, indique la date du 22, mais le prince, reçu le 22 à trois heures de l'après-midi à Saint-Trond, n'aura eu que le temps de venir loger à Huy le soir du même jour.

(11) « Un fol extant avec mon dit seigneur » ; cfr D. BROUWERS, *Les fêtes publiques à Dinant du XV^e au XVIII^e siècle*, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXVIII, p. 152.

(12) C. THYS, *Éphémérides tongroises*, dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU LIMBOURG, t. XII, p. 269. — LYNA, *o. c.*, p. 222.

fin, le 18 novembre, il recevait les droits régaliens concédés par l'empereur (1) et, le 2 mars 1545, l'investiture du comté de Looz (2).

* *

Le règne de Georges d'Autriche s'ouvrait au milieu d'inextricables complications politiques, comme il le confiait lui-même à son suzerain : « je prins la possession de ceste Esglise, estant tout ceste Cité et pays en grand trouble et commotion » (3).

Des menaces de guerre pesaient lourdement sur la principauté. Fidèle instrument de la politique de sa maison, Georges d'Autriche devait, pendant les douze années de son gouvernement à Liège, servir les intérêts de Charles-Quint. Dès le début de son règne, il rencontrait l'empereur à Mons (4). Deux ans plus tard, en 1546, Charles-Quint lui rendait sa visite (5). En 1547, 1549 et 1550, nouvelles entrevues à Augsbourg (6), à Bruxelles (7) et à Tongres (8). Autant d'occasions de recevoir les consignes du maître et de ranimer, s'il en était besoin, l'esprit de famille.

L'on sait, par l'histoire du règne de Corneille de Berghes, que les Liégeois eurent fort à faire pour sauvegarder leur neutralité (9). L'alliance conclue en 1518 avec Charles-Quint subsis-

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Conseil aulique*, liasse 241.

(2) LYNÀ, *o. c.*, p. 222.

(3) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. III, p. 17 (30 juin 1544).

(4) GACHARD et PIOT, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. II, p. 295 (20-22 octobre 1544). — CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 352.

(5) GACHARD et PIOT, *o. c.*, t. II, p. 330 (2 mars 1546).

(6) DARIS, *o. c.*, p. 153, 172.

(7) GACHARD et PIOT, *o. c.*, t. II, p. 380 (12 mai 1549). — En outre, le 22 novembre 1549, le Chapitre nomma des délégués pour accompagner l'évêque qui se rendait auprès de l'empereur ; cfr *Conclusions capitulaires*, vol. 114, f° 172. — BORMANS, *o. c.*, p. 378.

(8) GACHARD et PIOT, *o. c.*, t. II, p. 396 (3 juin 1550).

(9) L.-E. HALKIN, *Notes pour servir à l'histoire du règne de Corneille*

tait⁽¹⁾, et l'empereur ne se faisait pas faute de confirmer généreusement les privilèges de la principauté⁽²⁾.

D'ailleurs, malgré son attachement dynastique à l'alliance, — ou peut-être à cause de cet attachement même, — le prince-évêque savait se souvenir opportunément de la neutralité liégeoise. On le vit bien en 1545, lorsque les Français proposèrent à Georges d'Autriche de le débarrasser des soudards allemands qui rançonnaient son pays. Notre prince-évêque répondit avec courtoisie, « sans avoir regard au passé », que la neutralité ne lui avait pas permis de refuser le passage aux troupes impériales⁽³⁾. Marie de Hongrie apprécia vivement cette attitude habile et il ne fut pas question d'en changer au cours des années qui suivirent⁽⁴⁾.

La guerre de Rivalité devait être fatale à la neutralité liégeoise que menaçaient, d'une part, les visées annexionnistes de Charles-Quint⁽⁵⁾, de l'autre, l'invasion de Henri II⁽⁶⁾. Jusqu'à la fin du règne de Georges d'Autriche, c'est désormais l'alliance qui est à l'honneur. Les Liégeois firent appel sans

de Berghes, prince-évêque de Liège (1538-1544), dans la Chronique archéologique du pays de Liège, t. XXVII, p. 4-13, Liège, 1936. — On trouvera une vue d'ensemble des problèmes de ce temps dans l' Histoire politique de la principauté de Liège à l'époque moderne que nous annonce M. Paul HARSIN.

(1) Il n'y a pas trace de renouvellement de l'alliance au début du règne de Georges d'Autriche, ce qui laisse penser que l'alliance était tenue, en fait, comme perpétuelle. Parlant de l'alliance que conclurent Marie de Hongrie, le duc de Clèves, l'archevêque de Cologne et l'évêque de Liège, en 1552, CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 368, dit de Georges d'Autriche qu'il était « iam ante Caesari foedere iunctus ».

(2) *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 2^e s., t. I, p. 136 (20 juillet 1545).

(3) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. III, p. 140. — HARSIN, *L'Alliance...*, p. 98, écrit que Georges d'Autriche déclina l'offre de la France. Dans sa réponse, l'évêque remercie et explique que les troupes allemandes sont entrées « par force » et qu'elles sont sorties ; cette explication lui permettait de ne pas répondre par un refus formel.

(4) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. III, p. 145.

(5) THON, *o. c.*, p. 115.

(6) HARSIN, *o. c.*, p. 98.

vergogne à la collaboration militaire des Pays-Bas ⁽¹⁾, et ils unirent leur sort à celui des Clévois et des Colonais ⁽²⁾.

Georges demeurait l'ennemi implacable de l'influence française à Liège. Un chroniqueur français contemporain, François de Rabutin, n'hésite pas à le rendre responsable de l'abandon de la neutralité, mais cette opinion est rien moins que partielle ⁽³⁾. « Pour la garde du pays, écrivait le prince-évêque à Marie de Hongrie, le 6 juin 1554, j'ay fait convocquer mes Estatz pour le xv^{me} de ce mois, avecq lesquels m'esvertueray pourveoir à la nécessité le plus avant qu'il me sera possible, bien intentionné faire tout extrême devoir pour les induyre et persuader, conforme ce qu'en requiert le dangier présent et apparent. Si me semble-il que, s'il plaisoit à vostre dicte maiesté trouver bon d'y faire trouver quelque bon personaige de la part de sa maiesté, avecq crédençe, pour les en exhorter et advançer, et remédier à quelque bruyct, que aucuns coquins, par la pratique françoise, ont eslevé, comme sera fait entendre et déclaré au dict député, la chose n'en seroit que plus auctorizée, et ne s'en pourroit que myeulx porté, comme scaura myeulx que ne scauroye escripre le considérer vostre dicte maiesté » ⁽⁴⁾. Les États approuvèrent leur prince et votèrent une nouvelle contribution pour la défense de la principauté ⁽⁵⁾.

La « pratique françoise » dont se plaignait Georges d'Autriche était assez puissante pour inquiéter les Pays-Bas. Des espions aux gages de Charles-Quint ⁽⁶⁾ rapportaient que des Liégeois « parlaient mal » de l'empereur, n'obéissaient pas

(1) HARSIN, *o. c.*, p. 117.

(2) G. WOLF, *Aus Kurkoln im 16 Jahrhundert*, p. 45, Berlin, 1905.— CHAPEAUVILLE, *o. c.*, t. III, p. 368. — BORMANS, *o. c.*, p. 374 (9 novembre 1547).

(3) F. DE RABUTIN, *Commentaires des guerres en la Gaule Belgique (1551-1559)* (éd. C. Gailly de Taurines), t. I, p. 287, Paris, 1932. — HENNE, *o. c.*, t. X, p. 128.

(4) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. IV, p. 87.

(5) DARIS, *o. c.*, p. 160.

(6) FINOT, *Inventaire sommaire des archives départementales du Nord. Archives civiles*, t. V, p. 181 (1555), Lille, 1885.

à l'évêque et que la Cité était « pleine de mauvais garnemens » (1).

En 1555, l'avènement de Philippe II au gouvernement des Pays-Bas modifia profondément la situation politique de la principauté. Charles-Quint avait été à la fois le suzerain des Liégeois, en tant qu'empereur, et leur allié comme roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas. Désormais l'empire et les Pays-Bas n'obéirent plus au même chef. Vassal du nouvel empereur Ferdinand I^{er}, Georges d'Autriche resta lié au roi d'Espagne par l'alliance belgo-liégeoise.

Le roi de France s'apprêtait à reprendre les hostilités. Rien ne pouvait être plus favorable au maintien de l'entente des Pays-Bas et de la principauté. Le 24 février 1557, Gérard de Groesbeeck, doyen de Saint-Lambert, Guillaume de Poitiers, chancelier, et Henri de Berlaimont, grand-maieur de Liège, furent envoyés à Bruxelles vers le jeune roi. Ils étaient chargés de demander à Philippe II la ratification des conventions conclues entre les deux pays. Le souverain déclara vouloir renouveler l'alliance. A Liège, les États noble et primaire contresignèrent l'accord. Il ne semble pas que le Tiers-État se soit prononcé, mais le traité de Saint-Trond n'en fut pas moins considéré comme maintenu (2).

Les Liégeois ne s'étaient pas prévalus de l'alliance seulement pour demander la protection de leurs puissants voisins, mais aussi pour concourir avec eux à la défense du territoire.

Le règne de Georges d'Autriche, qui s'était ouvert dans les troubles (3), avait continué en l'intensifiant la politique militaire d'Érard de la Marck et de Corneille de Berghes. Liège se munit alors de fortifications et d'armements (4). Le Cha-

(1) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. IV, p. 166-170.

(2) PONCELET, *o. c.*, t. V, p. 359, 360. — TISON, *o. c.*, p. 117. — HARSIN, *o. c.*, p. 99, 100. — CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 381, 382. — FOULLON, *o. c.*, t. II, p. 263. — FISEN, *o. c.*, t. II, p. 350.

(3) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. III, p. 8, 15, 17.

(4) BARTOLLET, *o. c.*, nos 112, 113, 114, 116, 140, 148, 221, 225, 228, 229, 435. — CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 352, 353, 363, 374. — BORMANS,

pitre cathédral ⁽¹⁾ et le clergé urbain ⁽²⁾ supportèrent une partie des frais considérables que la ville ne pouvait assumer sans aide extraordinaire. Un « cri » du perron, du 4 juillet 1554, faisait appel même au dévouement des femmes et des enfants : « que toutes femmes, filles ou garchons, puissent apporter pierres et autres affaires, et s'emploient à la défense avec les bourgeois, avenant la besongne, sans crier, lamenter ou faire bruit » ⁽³⁾.

L'intervention personnelle du prince-évêque mérite d'être soulignée. Avant même de prendre possession du trône, Georges d'Autriche présentait au Chapitre cathédral un mémoire sur les fortifications ⁽⁴⁾. Le « donatif » qu'il reçut des États au lendemain de sa joyeuse entrée fut partiellement affecté à la mise en défense du pays ⁽⁵⁾. Peu après, il autorisait la Cité à requérir, pour travailler aux murailles de Liège, les paysans établis une lieue à la ronde ⁽⁶⁾.

Ce n'était pas assez de fortifier la capitale. Encore fallait-il préserver d'une attaque les points les plus exposés des frontières et du pays. Georges d'Autriche intervint dans ce sens à Bouillon ⁽⁷⁾, à Tessengerloo ⁽⁸⁾, à Maestricht ⁽⁹⁾, à Couvin ⁽¹⁰⁾,

o. c., p. 369, 372. — ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Chambre impériale*, n° 221, f° 121v° (d'après le manuscrit des *Régeste de la Cité de Liège*, de M. Fairon).

(1) *Conclusions capitulaires*, vol. 114, f° 200. — BORMANS, *o. c.*, p. 381 (11 décembre 1551).

(2) É. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liège*, p. 321 (5 décembre 1548), Bruxelles, 1906.

(3) *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 2^e s., t. I, p. 245.

(4) *Conclusions capitulaires*, vol. 114, f° 47 (9 mars 1544). — BORMANS, *o. c.*, p. 248.

(5) DARIS, *o. c.*, p. 155.

(6) *Conseil privé. Dépêches*, vol. 3, f° 55v° (24 mai 1546) (d'après les *Régestes* de M. Fairon). — Le 22 juin 1547, Georges d'Autriche rendait un mandement relatif aux plaintes des Liégeois lésés dans leurs biens par la construction des fortifications ; *Conseil privé. Dépêches*, vol. 3, f° 88v°.

(7) *Conseil privé. Dépêches*, vol. 3, f° 128 (28 avril 1548).

(8) *Conseil privé. Dépêches*, vol. 2, f° 139 (7 décembre 1551).

(9) *Conclusions capitulaires*, vol. 114, f° 205 (16 septembre 1552), f° 229 (29 mars 1554). — É. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. V, p. 351.

(10) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 411 (24 février 1544). — BORMANS,

à Huy ⁽¹⁾, à Thuin ⁽²⁾ et à Dinant ⁽³⁾, pendant que les Pays-Bas faisaient du château de Limbourg, qui défendait le pays d'Outre-Meuse, une place imprenable ⁽⁴⁾.

Ces mesures ne paraissaient pas suffisantes à Charles-Quint. Aussi, pour protéger l'Entre-Sambre-et-Meuse et couvrir à la fois le pays de Liège et les Pays-Bas, Marie de Hongrie fit choix, au sud de la principauté, d'un point stratégique remarquable, Pont-à-Fresnes, afin d'y construire une forteresse qui prit son nom et s'appela Mariembourg ⁽⁵⁾. Les premiers projets remontaient à 1542 ⁽⁶⁾, mais ce fut seulement en 1546 que Georges d'Autriche et Charles-Quint tombèrent d'accord pour échanger Pont-à-Fresnes contre une fraction équivalente de la seigneurie d'Herstal qui appartenait à l'empereur ⁽⁷⁾.

Lorsque Mariembourg, que ses créateurs croyaient invincible, fut tombée aux mains des Français, en 1554, Charles-Quint décida d'élever un nouveau fort sur une montagne dominant la rive gauche de la Meuse, près de Givet. Avec l'assentiment de l'évêque de Liège, Martin van Rossem commença la construction du fort de Charlemont ⁽⁸⁾. Lorsque Philippe II

Cartulaire de la commune de Couvin, p. 75 (1552). — *Conclusions capitulaires*, vol. 114, f° 220 (15 octobre 1553). — BORMANS, *Répertoire...*, p. 383.

(1) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. IV, p. 111 (5 juillet 1554).

(2) L. GOTHIER, *L'organisation militaire de la principauté de Liège au XVI^e siècle*, ici-même, t. XII, p. 87, Bruxelles, 1933.

(3) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. II, p. 408 (9 février 1544).

(4) HENNE, *o. c.*, t. IX, p. 191.

(5) A. DE ROBAULX DE SOUMOY, *Recherches sur l'histoire de la ville de Mariembourg et l'origine de Charlemont*, dans les ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR, t. VIII, p. 174 sv., Namur, 1864. — TISON, *o. c.*, p. 114, 145. — HARSIN, *o. c.*, p. 114. — FOULLON, *o. c.*, t. II, p. 254. — FISEN, *o. c.*, t. II, p. 348. — DE MARNEFFE *o. c.*, t. III, p. 170 sv. — L. GOTHIER, *Les guerres de Charles-Quint et la principauté de Liège*, dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE LIÈGE, t. XXVI, p. 54 sv, Liège, 1935.

(6) DE ROBAULX, *o. c.*, p. 180.

(7) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. III, p. 176, 254.

(8) DE ROBAULX, *o. c.*, p. 201. — HENNE, *o. c.*, t. X, p. 193. — DE MARNEFFE, *o. c.*, t. IV, p. 159. — LOUVREX, *o. c.*, t. I, p. 227, 228.

reçut le gouvernement des Pays-Bas, il fit édifier par ses soldats une troisième forteresse, dominant la rive droite de la Meuse. Il lui donna le nom de Philippeville (1). Désormais, Mariembourg était encadrée et remplacée.

Les Liégeois ne répondirent pas à ces travaux protecteurs par des remerciements. Les compensations territoriales qu'ils attendaient leur furent chichement disputées (2). De plus, les garnisons de Mariembourg, Charlemont et Philippeville s'étaient signalées par des excès de tout genre (3). Il s'en faut de beaucoup néanmoins que l'on puisse conclure que la principauté se soit montrée rétive au service des armes. En 1544, Georges d'Autriche rappelait à Charles-Quint que les nobles du pays, en grand nombre, avaient leurs fils dans les contingents impériaux (4). Fréquemment, le prince renouvela l'interdiction de s'enrôler dans des armées autres que celles de l'empereur ou de recruter des soldats sans son ordre (5).

La paix de Crespy, qui, en 1544, paraissait durable, n'avait donné qu'un répit de six années. Les armées rivales n'avaient pas désarmé, les frontières s'étaient fortifiées, et, en 1551, la guerre se ralluma.

Les Liégeois, indirectement menacés, mobilisèrent leurs sol-

(1) DE ROBAULX DE SOUMOY, *Notice historique sur Philippeville*, dans les ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR, t. VI, p. 161 sv., Namur, 1860. — HENNE, *o. c.*, t. X, p. 211, 281. — CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 377, 378.

(2) Aussi, vers 1567 encore, Liège prétendait au maintien de sa juridiction sur Mariembourg, Philippeville et Charlemont; cfr PONCELET, *o. c.*, t. VI, p. 227.

(3) F. BAIX, *Fragments d'une chronique inédite de Dom Martin de Remouchamps, abbé de Florennes*, dans le BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. LXXVI, p. 55 sv., Bruxelles, 1907. — Mise au point dans HARSIN, *o. c.*, p. 114-116.

(4) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. III, p. 99.

(5) STRAVEN, *Inventaire des archives de la ville de Saint-Trond*, t. IV p. 454 (3 juin 1545). — *Conseil privé. Dépêches*, vol. 3, f° 116 (14 janvier 1548). — CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 364 (3 janvier 1551). — STRAVEN, *o. c.*, t. IV, p. 473 (31 décembre 1551). — CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 377, 381 (15 septembre 1555 et mars 1557).

dats (1) et confisquèrent les biens des Français établis dans la principauté (2). A ce moment, le plus grave du règne, Georges appelait son peuple aux armes : « ceulx qui seront aulcunement souffisantz à porter armes, qu'ilz soyent incontients et sans délay à embastonner et armer et se tenir prest et bien équipéz à la première semonce et son de cloche, pour marcher à la défense de nostre dict pays » (3).

En 1552, pendant que Robert de la Marck, maréchal de France, prenait Bouillon (4) et que les soldats de Henri II incendiaient Chimay (5), Marie de Hongrie offrait à Georges d'Autriche l'« assistance d'un bon nombre de gens de pied » (6). De son côté, l'évêque envoyait des troupes contribuer à la défense de Givet (7) et à celle de Metz (8).

Les opérations militaires reprirent avec plus de violence en 1554. Une armée française, commandée par le roi Henri II lui-même, envahit la vallée de la Meuse. Liège était nettement visée par cette nouvelle et formidable invasion (9). Aussitôt Marie de Hongrie envoya aux États de Liège des ambassadeurs chargés de leur offrir la collaboration militaire des Pays-Bas, tout en ménageant leur ombrageuse susceptibilité (10). Mais l'ennemi devançait tous les préparatifs de défense. Orchi-

(1) BALAU et FAIRON, *o. c.*, t. II, p. 479. — STRAVEN, *o. c.*, t. IV, p. 474.

(2) *Conseil privé. Dépêches*, vol. 2, fos. 136, 163 (7 novembre et 13 décembre 1551). — CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 366, 367.

(3) *Conseil privé. Dépêches*, vol. 2, f° 203 (7 juillet 1552).

(4) DE RABUTIN, *o. c.*, t. I, p. 106-110. — BALAU et FAIRON, *o. c.*, t. II p. 428. — GOTHIER, *Les guerres de Charles-Quint...*, p. 63 sv.— HENNE, *o. c.*, t. IX, p. 241. — Lettre inédite de Georges d'Autriche à Marie de Hongrie, à ce sujet, le 7 juillet 1554, aux ARCHIVES DE L'ÉTAT A VIENNE, *Pol. Arch.* 99, original.

(5) DE RABUTIN, *o. c.*, t. I, p. 118-120.

(6) DE MARNEFFE *o. c.*, t. IV, p. 32 (18 juillet 1552).

(7) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. IV, p. 13 (13 juin 1552).

(8) *Conseil privé. Dépêches*, vol. 2, f° 214 (13 novembre 1553).

(9) R. ANCEL, *Nonciatures de France. Nonciatures de Paul IV*, t. I, p. 42, Paris, 1909. — HENNE, *o. c.*, t. X, p. 123.

(10) ARCHIVES DE L'ÉTAT A VIENNE, *Pol. Arch.* 99 (16 juin 1554).

mont ⁽¹⁾, Mariembourg même ⁽²⁾, Agimont ⁽³⁾, Couvin ⁽⁴⁾, Florennes ⁽⁵⁾ et Beauraing ⁽⁶⁾ tombèrent aux mains des Français ⁽⁷⁾.

Peu après, Bouvignes, prise au milieu d'un « grand carnage » ⁽⁸⁾, était « arse et consummée » ⁽⁹⁾. Fosses subissait un sort non moins cruel ⁽¹⁰⁾. Le prince-évêque, plaçant tout son espoir dans ses alliés, mandait à ses sujets de ravitailler les camps de l'empereur, parce que, ajoutait-il ouvertement, Charles-Quint « entend suyvre et se tenir près nous pour tant mieulx couvrir cestuy nostre pays et le préserver de l'invasion des ennemis » ⁽¹¹⁾.

Le chute de Mariembourg ouvrit aux armées royales le chemin de Dinant. La vieille commune mosane capitula le 10 juillet. Des compagnies françaises y entrèrent les premières, mais, raconte Rabutin, « les Allemans nouveaux de nostre camp, cuidans que ces compagnies y fussent entrées pour seules en avoir le sac, y dévallèrent à la foule ; et, après avoir

(1) E. DEL MARMOL, *Épisodes de la guerre entre Charles-Quint et Henri II*, dans les ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR, t. XII, p. 69, 76, Namur, 1873.

(2) DE RABUTIN, *o. c.*, t. I, p. 268-273. — DE ROBAULX, *Recherches....*, p. 189. — BAIX, *o. c.*, p. 43.

(3) C. G. ROLAND, *Notice historique sur la seigneurie d'Agimont-Givet*, p. 55, Namur, 1892.^f — DE RABUTIN, *o. c.*, t. I, p. 274-275. — Agimont fut repris par les Liégeois en août ; cfr DE MARNEFFE, *o. c.*, t. IV, p. 128.

(4) C. DE VILLERMONT, *Essai historique sur Couvin et sa chatellenie*, dans les ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR, t. XII, p. 324, Namur, 1873.

(5) BAIX, *o. c.*, p. 46-49.

(6) DE RABUTIN, *o. c.*, t. I, p. 265. — DE LEUZE, *Beauraing et son château*, p. 40, Namur, 1891.

(7) BAIX, *o. c.*, p. 44. — Sur tous ces événements, voir, outre les auteurs cités, FISEN, *o. c.*, t. II, p. 348. — FOULLON, *o. c.*, t. II, p. 260.

(8) DE RABUTIN, *o. c.*, t. I, p. 272-278. — BAIX, *o. c.*, p. 44. — HENNE, *o. c.*, t. X, p. 114. — J. BORNET, *Le dernier fait d'armes des Bouvignois*, dans les ANNALES DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, t. VI, p. 325-332, Bruxelles, 1849.

(9) A. HENRI, *Notes sur l'histoire de Bouvignes*, p. 183, Namur, 1888. — Les autels profanés furent réconciliés en 1559 ; cfr U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, p. 94, Bruges, 1919.

(10) BAIX, *o. c.*, p. 46.

(11) ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Mandements et Cris du perron* (1551-1555), f° 164 (8 juillet 1554).

enfoncé les portes avec haches, coignées et grosses solives, les uns y entrèrent par ceste ouverture : les autres, qui n'eurent patience d'attendre, grimpèrent et eschellèrent les murailles, se lanceans dedans par divers endroits, où ils feirent un merveilleux mesnage ; et, non encore contens, ayans esté advertis que dedans la grande église on avoit fait retirer toutes les femmes, filles et jeunes enfans avec aucuns citoyens, à tourbes s'amassèrent là-devant, et, après avoir par grande violence abbatu les portes et entrées de ce temple (quelque résistance que feissent aucuns François qui estoient là-dedans), ravirent et entraîèrent maints hommes, femmes, filles et jeunes enfans ; et fut, pour ceste cause, suscitée une cruelle meslée et d'eux et des François qui les en vouloient déjetter, qui dura toute la nuict et jusques au lendemain matin, que le roy y envoya expressément pour appaiser ce mutinement. Et depuis, par toute son armée fait crier, à peine de la vie, que chacun eust à rendre toutes les femmes de Disnan, comme de plusieurs fut fait, lesquelles fait nourrir jusques à son partement de là de ses munitions, jà soit que nos soldats en eussent grande nécessité » (1).

Georges d'Autriche, très ému par ces événements, dépêcha son chancelier vers l'empereur afin de lui rendre compte du danger couru par la principauté (2). Mais les Français continuèrent leur marche victorieuse. Ce ne fut qu'à la fin de l'année qu'ils se retirèrent, ne gardant que Mariembourg, — qu'ils avaient nommée Henriembourg, — et d'autres places de moindre importance (3). Après de longues et laborieuses négociations, la trêve fut conclue à Vaucelles, le 5 février 1556,

(1) DE RABUTIN, *o. c.*, t. I, p. 274-288. — BAIX, *o. c.*, p. 44. — HENNE, *o. c.*, t. X, p. 117. — XXX, *Documents inédits sur la prise de Dinant par les Français en 1554*, dans les ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR, t. III, p. 193-200, Namur, 1853. — GOTHIER, *Les guerres...*, p. 76 sv. — L'église profanée fut réconciliée la même année ; cfr BERLIÈRE, *o. c.*, p. 94.

(2) Lettre inédite de Georges d'Autriche à Charles-Quint, de Liège, le 12 juillet 1554 ; cfr ARCHIVES DE L'ÉTAT A VIENNE, *Pol. Arch.* 99, original.

(3) DE ROBAULX, *o. c.*, p. 199.

et solennellement promulguée à Liège le 5 mars (1). La reprise des hostilités, un an plus tard, assombrit les derniers jours de Georges d'Autriche dont le règne, inauguré pendant une guerre, finit au début d'une autre guerre.

On devine les ruines causées par ces guerres, l'insécurité constante dans laquelle vivaient les habitants des frontières de la principauté et des parties méridionales du diocèse. Il est plus difficile d'imaginer ce que souffrirent les paisibles bourgeois et paysans de « l'intérieur », livrés aux troupes de passage, rançonnés par les réquisitions, les pillages, terrifiés par les violences impunies des ennemis ou des alliés (2).

L'impopularité des Pays-Bas à Liège s'explique en grande partie par les abus des soldats, espagnols, allemands ou belges, unis dans un même esprit de désordre et d'indiscipline.

Lorsque les Namurois s'étaient plaints, en 1544, des soldats qui avaient pris leurs quartiers d'hiver chez eux, on les en avait débarrassés en casernant les redoutables bandes au pays de Liège, où elles continuèrent leurs excès (3). C'est alors que Georges d'Autriche écrivait, non sans amertume, à Marie de Hongrie : « ... les piétons de l'empereur sont encoires icy alentour, faisant tous les dommaiges et oultraiges que ennemis sorioient faire, que m'est venu grandement mal à propos pour mon commencement au pays » (4). Les doléances de l'évêque redoublèrent l'année suivante. Des soldats recrutés sur l'ordre d'Henri VIII, roi d'Angleterre et allié de Charles-Quint, ravageaient l'Entre-Sambre-et-Meuse (5). Georges d'Autriche protesta avec tant de véhémence que Thomas Thirlby,

(1) CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 377.

(2) Le 2 octobre 1545, Georges d'Autriche ordonna à ses sujets de ravitailler le camp des Allemands établi près d'Aix-la-Chapelle ; cfr *Conseil privé. Dépêches*, vol. 3, f° 3v°. — Ordre semblable fut donné le 8 juillet 1554 ; cfr *Mandements et Cris du perron (1551-1555)*, f° 164 (d'après les *Régestes* de M. Fairon).

(3) HENNE, *o. c.*, t. VIII, p. 203.

(4) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. III, p. 8 (26 juin 1544). — GOTHIER, *o. c.*, p. 56, 57.

(5) HENNE, *o. c.*, t. VIII, p. 206.

évêque de Westminster et ambassadeur du roi, dut se rendre à Liège pour l'apaiser (1).

Un cas typique, choisi entre beaucoup d'autres, permet de juger de l'étendue du mal. Les 14 et 17 juillet 1546, Guillaume Trappaerts, de Tongres, avouait devant le tribunal de l'officialité avoir cambriolé en compagnie d'autres soldats le presbytère et la maison du maieur de Houppertingen ; il s'excusait bonnement, invoquant pour sa défense les traditions de pillage en honneur dans la troupe (2).

La campagne de 1552 éprouva le pays de Liège plus encore que les précédentes. Georges d'Autriche dénonçait alors les abus des soldats impériaux des frontières du Luxembourg, « mangeant et pillant tout ce qu'ilz trouvent, sans en faire aulcung payment ou satisfaction » (3). Peu après, il demandait à Charles-Quint de faire passer ses troupes hors de la ville de Dinant, qui « fait frontière contre France », et dont les provisions étaient presque épuisées (4). De son côté, le Chapitre cathédral suppliait l'empereur de délivrer la principauté des Espagnols qui l'infestaient encore (5).

Ce fut bien pis en 1554. Florennes et Bouvignes furent brûlées. Lorsque les Français entrèrent dans le pays de Liège « plaisant et délectable » (6), Dinant subit le sort que nous

(1) FRIEDENSBURG, *Nuntiaturberichte aus Deutschland* (1533-1559). T. VIII : *Nuntiatur des Verallo* (1545-1546), p. 402, 406, 569, Gotha, 1898. — Sur les protestations et sollicitations de Georges d'Autriche, voir *Conseil privé. Dépêches*, vol. 3, fos 4v° et 5 (1545) ; vol. 2, f° 145v° (9 janvier 1546). — Voir aussi DE MARNEFFE, *o. c.*, t. III, p. 137 (14 octobre 1545). — GAIRDNER et BRODIE, *Letters and papers... of Henry VIII*, t. XXI, 1^{re} partie, p. 1, 5, 109, Londres, 1908.

(2) « Victualia more militum cepisse ». Il fut condamné à deux pèlerinages ; cfr ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Officialité. Sentences*, vol. 32, f° 13 v°, 22.

(3) *Conseil privé. Dépêches*, vol. 2, f° 181 (6 mai 1552).

(4) ARCHIVES DE L'ÉTAT A VIENNE, *Pol. Arch.* 84, f° 114 (25 janvier 1553). Cette lettre originale inédite complète ce que nous apprend la lettre du 27 janvier, publiée par DE MARNEFFE, *o. c.*, t. IV, p. 57.

(5) *Conclusions capitulaires*, vol. 114, f° 213 (17 mars 1553). — BORMANS, *Répertoire...*, p. 382.

(6) DE RABUTIN, *o. c.*, t. I, p. 266 ; passage cité par M. GOTHIER, *L'organisation...* p. 91, qui se réfère à la vieille édition de Rabutin.

avons décrit plus haut. La crainte des Liégeois eux-mêmes fut si vive que, pris de panique, plusieurs d'entre eux emportèrent jusqu'à Ruremonde leurs objets les plus précieux ⁽¹⁾.

La levée des contributions de guerre votées par les États du pays rencontra des résistances significatives. Des membres du clergé secondaire refusèrent de payer, et, — détail significatif très remarqué, — le receveur commit la maladresse d'exiger deux fois la quote-part de l'abbé de Flône ⁽²⁾.

La trêve de 1556 ne procura pas le soulagement si légitimement espéré. Les garnisons rivales, françaises et allemandes, ne se cantonnèrent point dans leurs forteresses respectives. Aux États de Liège du 19 juin, on entendit les doléances des députés des régions les plus exposées. Les Français avaient ravagé Fosses et incendié Couvin, après avoir jeté dans les fers plusieurs bourgeois ⁽³⁾. La correspondance, échangée à la même époque entre l'évêque, le roi de France, le roi d'Espagne, et le capitaine de Mariembourg, manifeste les prétentions des Français à traiter l'Entre-Sambre-et-Meuse en pays conquis ⁽⁴⁾.

Le désarroi général fut encore accru par la peste que l'armée impériale apporta avec elle ⁽⁵⁾. C'est en toute vérité que Georges d'Autriche pouvait dire à la régente que ses sujets avaient été traités « inhumainement » par les soldats chargés de les défendre ⁽⁶⁾. Au début de son règne déjà, l'évêque devait solliciter l'aide financière de son Chapitre ⁽⁷⁾. Plus tard, s'il consentait aux États un prêt important, c'était grâce à un lourd emprunt personnel ⁽⁸⁾.

*
* *

(1) HENNE, *o. c.*, t. X, p. 123.

(2) DE MARNEFFE, *o. c.*, t. IV, p. 166, 167.

(3) BORMANS, *Cartulaire de la commune de Couvin*, p. XLVII. — CHAPEAUVILLE, *o. c.*, t. III, p. 378.

(4) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BESANÇON, *ms. Granvelle 74*, f^{os} 88 (9 mai 1556), 89 (13 mai), 100 (18 mai), 104 (13 juin), 137 (23 juin).

(5) BAIX, *o. c.*, p. 55.

(6) *Conseil privé*, vol. 337, f^o 68 (27 septembre 1555).

(7) BORMANS, *Répertoire...*, p. 369.

(8) THON, *o. c.*, p. 56.

On le voit, les difficultés étaient grandes et les temps difficiles. Georges d'Autriche ne put réaliser dans le domaine politique une œuvre aussi importante que celle qu'il entreprit pour la Contre-Réforme⁽¹⁾. Ce prince-évêque, qui mourut à cinquante-deux ans après une vie extraordinairement mouvementée, n'a pas donné toute sa mesure⁽²⁾. Les historiens modernes l'ont confondu dans un même dédain avec Corneille de Berghes, son pâle prédécesseur, mais une étude plus attentive de la carrière de Georges d'Autriche permet, croyons-nous, de réhabiliter ce Habsbourg méconnu.

LÉON-E. HALKIN.

(1) Cfr L.-E. HALKIN, *Réforme protestante et Réforme catholique au diocèse de Liège. Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège (1538-1557)*. Liège et Paris, 1936.

(2) Georges d'Autriche est mort à Liège le 4 mai 1557 ; cfr CHAPEAUVILLE, *o. c.*, t. III, p. 382. — L.-E. HALKIN, *o. c.*, p. 54.